



## APPEL A PROJET - 2012 -

### OBJET

Résidence d'artiste 2012 à la *Ferme de Chosal*, dans le cadre de son *Pôle Land Art Départemental (PLAD)*, pour la création d'une œuvre éphémère implantée dans ses espaces naturels.

### CONTEXTE DE LA MISE EN OEUVRE

La Ferme de Chosal, est un E.S.A.T (Établissement et Service d'Aide par le Travail) agricole situé en Haute-Savoie, à 20km au nord d'Annecy qui accueille des personnes avec un handicap mental en insertion.

L'établissement est très concerné par la question environnementale. Sa réflexion, sur la relation entre activités humaines et écosystèmes, se traduit par un projet de développement durable. Le développement durable concilie l'écologie, l'économique et le social et tente d'établir un cercle vertueux entre ces trois pôles.

C'est un nouvel état d'esprit, qui s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'équité et de respect des différences.

Au sein de ces enjeux l'art et la culture doivent avoir leur place.

Avec la création du PLAD (Pôle Land Art Départemental), la Ferme de Chosal place l'art et la culture au cœur de son projet d'établissement, en l'ouvrant à de larges publics, dans un souci de décroisement, d'échange et de rencontre.

Le PLAD se situe en complémentarité du sentier de l'éco-citoyen et des offres d'animation de sa ferme pédagogique. Les travailleurs de l'ESAT sont étroitement associés à l'organisation et au développement du PLAD.

Un projet artistique de qualité, en milieu rural et rayonnant sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

Cette démarche, liée à une dynamique innovante dans un établissement d'insertion, crée un pôle culturel dont la qualité et l'originalité le dote d'une place crédible et majeure dans le maillage départemental des réseaux de l'art contemporain et du tourisme culturel.

## **CADRE DE LA RESIDENCE**

Dans le cadre du Pôle Land Art Départemental, la Ferme de Chosal, propose à un artiste une résidence où il sera invité à créer une œuvre éphémère in situ.

C'est le lien à la terre et au vivant qui porte les fondements de l'ensemble des valeurs et des actions du projet social d'insertion de la Ferme de Chosal. Le PLAD, inscrit dans cette dynamique, a pour vocation d'être un lieu ressource et de création contemporaine « art et nature », largement ouvert à tous les publics et rayonnant sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

### **Impulsion thématique**

L'œuvre attendue témoignera des enjeux et des questions relatives aux liens de l'homme avec la nature. L'œuvre sera originale et en adéquation avec les valeurs de développement durable et le principe de promotion des bonnes pratiques environnementales portées par l'établissement.

### **Période / Durée de la résidence / Présences**

La résidence se développera sur les 3 premiers week-end de septembre 2012.

L'inauguration de l'œuvre se tiendra le 22 septembre 2012, de façon concomitante à l'inauguration d'une œuvre majeure et pérenne du sentier de Land Art. L'artiste s'engage à être présent à cette date et à ce que l'installation finale soit terminée.

### **Impulsion particulière**

Le projet devra impliquer, les résidents de la ferme de Chosal et l'artiste sera invité à les concerter et à les faire participer concrètement à sa démarche créative.

## **CAHIER DES CHARGES**

### **Écologie de l'œuvre**

Inscrit dans un réseau éco touristique et sous la vigilance de spécialistes environnementaux, les bonnes pratiques écologiques, de la conception à l'installation des œuvres, sont incontournables. Les projets qui utiliseront des matériaux naturels ou sans effet nuisible à l'écosystème seront favorisés. L'impact des œuvres sur le milieu d'implantation devra être neutre.

Une partie du travail pourra être réalisée ailleurs que sur le site, toutefois, le projet en prise directe avec le milieu d'implantation et réalisé in situ sera privilégié.

### **Lieux d'implantation**

Le choix précis du lieu d'implantation de l'œuvre se fera en concertation avec l'artiste sur le terrain, dans un souci d'harmonisation à l'ensemble de l'événement et de fonctionnalité, afin d'éviter les conflits d'usage avec les activités de la ferme.

### **Installation/ Présences/ Déplacements**

-Le travail avec les résidents, s'effectuera sur le site les week-ends du 1er et 2 /du 8 et 9 /du 15 et 16 septembre 2012. Un éducateur spécialisé sera présent lors de ces journées pour le bon déroulement de l'organisation.

-L'artiste sera sollicité hors temps de production pour des moments de rencontre avec les résidents. Ces temps sont importants et ils pourront se prendre par exemple au moment des repas

-L'artiste s'engage à être présent à l'événementiel du 22 septembre, toute la journée pour la fête d'inauguration et à accepter un reportage photographique qui servira à l'édition de documents de communication.



### **Matériel/ Déplacements**

-L'artiste se déplacera avec son propre matériel et devra être autonome dans la progression de son travail. Possibilité cependant de mises à disposition par la Ferme de Chosal d'un certain nombre de matériel - à convenir en amont. Les noter en annexe du dossier de candidature.

-Les déplacements sur place seront à la charge de l'artiste ainsi que toute location de matériel ou de véhicule.

### **Matériaux**

Ils ne devront pas occasionner de pollution dans le milieu d'installation.

Leur impact écologique sera pris en compte

-Avant/ nature du matériau

-Pendant/ sur le terrain

-Après/ résidus

-La démarche d'achat des matériaux est de la responsabilité de l'artiste.

### **Finalisation**

-L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté.

Sa pérennité demandée pour l'installation est de 6 mois.

Au-delà de ce temps, La Ferme de Chosal se réserve le droit de les conserver et de les promouvoir ou sans autre préalable et sur sa seule décision d'éliminer les œuvres qui ont perdu leur intégrité.

### **Médiation**

-Le sentier est accompagné d'un dispositif de médiation en direction de tous les publics et notamment des publics scolaires.

- L'artiste sera sollicité pour concourir à l'élaboration des contenus de ces médiations.

### **Accueil / Intendance**

Les repas seront pris avec les résidents et les éducateurs et seront à la charge des organisateurs.

L'hébergement des samedis soir est assuré sur le site.

### **Assurances**

-Chaque artiste reste responsable de ses assurances professionnelles

-Les œuvres ne seront pas assurées.

### **Cadre financier**

Une indemnité de 3000 € comprenant la prestation artistique, l'acquisition de l'œuvre les matériaux et le défraiement des déplacements sera versée à l'artiste suivant les modalités de la convention.

### **Convention**

Suite à la sélection définitive, une convention sera adressée à l'artiste choisi.

Etablie et signée par les deux parties. Ce document devra être renvoyé par retour de courrier.

Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité.

-Le candidat devra pouvoir justifier de son statut d'artiste en produisant copie de son affiliation à l'AGESSA ou à la Maison des Artistes ou d'un organisme similaire s'il est étranger ou non résident en France



## **SELECTION /comité/ déroulé /critères**

### **Comité**

- Le choix de l'artiste se fera par une commission réunissant des experts professionnels de l'art contemporain, des professionnels éducatifs animateurs du projet général de la Ferme de Chosal , des résidents et des représentants des partenaires.

### **Déroulé**

-La commission présélectionnera deux artistes qui seront invités à une rencontre sur site, temps où ils seront invités à présenter leur projet aux résidents et à la suite de quoi la sélection définitive sera prononcée.

-Les frais de déplacements pour cette rencontre seront pris en charge sur justificatifs à concurrence de 200€

- Une convention à signer par les deux parties sera alors adressée à l'artiste choisi.

- Ce document devra être renvoyé par retour de courrier.

- Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans ouvrir droit à indemnité.

### **Critères**

- Qualité artistique générale du projet.

- Originalité de la démarche de création et de l'œuvre.

- Pertinence et bien fondé de la proposition.

- Ampleur et impact de l'installation sur son milieu.

- Capacité du projet à impliquer et concerner les résidents collaborateurs et le public.

- Adéquation du projet avec les valeurs promues par l'établissement et son orientation « développement durable ».

-Capacité de l'œuvre à jouer un rôle de support pédagogique et de sensibilisation écotouristique.

- Qualité technique du projet lui assurant notamment sécurité et pérennité.

## **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER**

**A/** - La fiche de renseignements ci dessous dûment remplie.

**B/** - Un curriculum vitae d'artiste

- Pour le retour du dossier, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Le cas échéant, le dossier ne sera pas renvoyé. L'artiste sera prévenu par mail.

**C/** - Sur un format A3 maximum, le projet d'installation (dessin, photo, photomontage précis) avec légende : un titre et un texte explicatif court.

- A part, sur un format A4, une note explicative plus importante avec une fiche technique détaillée présentant les matériaux, les dimensions de l'œuvre, le type d'emplacement **souhaité, l'évaluation des besoins en matériel ou aides éventuelles.**

**D/** - A part, 3 visuels de format A4 maximum présentant des œuvres déjà réalisées.

**Date limite d'envoi des dossiers : le 15 juin 2012** (le cachet de la poste faisant foi)





## FICHE DE CONTACT

A REMPLIR PAR L'ARTISTE ET A RENVOYER AVEC LE PROJET :



Nom

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Courriel @ :

Site Internet :

N° SIRET ou Maison des artistes :

Joindre une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse de l'artiste pour le retour du dossier, si souhaité.

### Dossier de candidature

Adresser à :

PLAD

La Ferme de Chosal- ESAT

74350-Copponex

Contact/ Renseignements

[régine.raphoz@wanadoo.fr](mailto:regine.raphoz@wanadoo.fr)

tel (+33)633 695 822

Appel téléchargeable sur le site de la ferme

<http://www.fermedechosal.org/>